SERVICES & PRESTATIONS

Négocier les compétences, préparer décembre et vérifier les responsabilités.

En novembre, sécuriser les missions 2027 sur les résultats, la continuité des compétences et les rangs de sous-traitance acceptés. Les derniers indices accessibles restent décalés ; ils ne justifient pas une hausse présentée comme nouvelle. L'échéance de vigilance de fin décembre approche : préparer les documents et le circuit de contrôle, sans annoncer un décret que la collecte n'a pas confirmé.

SERVICES PROFESSIONNELS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES BTOB

110,9

indice, référence 100 en 2021

T2 2026

SYNTEC RÉVISÉ

320,4

points d'indice

Août 2026 ; publié le 30/09/2026

Prix des prestations : un repère ancien, déclaré

L'IPSE T2 2026 reste le dernier disponible : services professionnels BtoB 110,9, +0,9 % trimestriel et +1,9 % annuel. Syntec accessible reste août à 320,4. Lecture ANYWAY : ne pas transformer ces références en nouvelle inflation de novembre ; chiffrer compétences, temps, livrables et responsabilité avant indexation. [1] [2]

Compétences : un enjeu sectoriel documenté en octobre

Le 7 octobre, Syntec et la FBF ont publié huit propositions sur la formation, l'apprentissage et l'attractivité des emplois qualifiés. Il s'agit de propositions professionnelles, pas d'une règle adoptée ni d'une mesure des tarifs. Lecture ANYWAY : demander la continuité des profils clés, leur remplacement et le transfert de compétences dans les offres 2027. [9]

LECTURE ANYWAY

Décrire livrables, critères de réception, charge, niveaux de compétences et responsabilités ; séparer régie, forfait, frais et options avant classement des prix.

MARCHÉS & TENDANCES

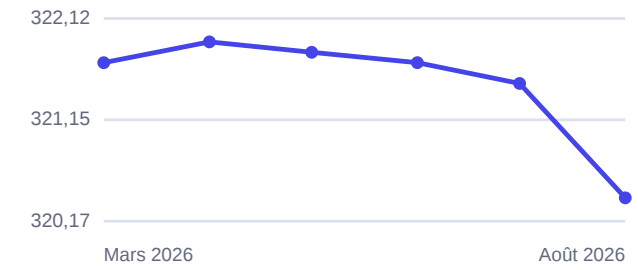
Cours et indices : voir leur évolution.

INDICATEUR	NIVEAU / PÉRIODE	ÉVOLUTION / PÉRIMÈTRE
Services professionnels, scientifiques et techniques BtoB [1]	110,9 indice, référence 100 en 2021 · T2 2026	+0,9 % / trimestre ; +1,9 % / an · France, section M, services vendus aux entreprises françaises
Syntec révisé [2]	320,4 points d'indice · Août 2026 ; publié le 30/09/2026	321,5 en juillet ; -0,34 % calculé par ANYWAY · Prestations intellectuelles de la branche Syntec

Évolution des indices de prestations [2] [1]

Syntec révisé

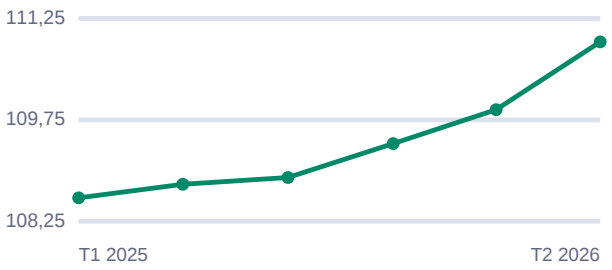
points d'indice, version révisée



321,7 à 320,4 · -0,4 %

Prix des services BtoB - M : services professionnels, scientifiques et techniques

indice, référence 100 en 2021



108,6 à 110,9 · +2,12 %

Les séries IPSE T2 et Syntec août sont reconduites explicitement après relecture au 1er novembre. Elles cadrent la discussion salariale et sectorielle, mais ne mesurent pas une variation nouvelle des tarifs en octobre.

Chaque série possède son unité et son échelle. Derniers points accessibles : IPSE T2 2026, prochain annoncé le 26 novembre ; Syntec août, sans septembre/octobre vérifié. Bases et fréquences différentes, à lire séparément ; pas de taux journalier. Fréquence des observations : mensuelle ; trimestrielle.

Cascade : préparer les rangs acceptés avant décembre

La loi de juin et la fiche Légifrance future continuent de renvoyer au décret d'application pour la vigilance du maître d'ouvrage sur les sous-traitants acceptés. Au 1er novembre, aucun décret opérationnel n'a été confirmé par cette collecte. Lecture ANYWAY : mettre à jour les contrats et la collecte documentaire avant fin décembre, sans prétendre que toute responsabilité se transfère. [4] [10]

RÉGLEMENTATION & RSE

Sécuriser la conformité, activer les leviers responsables.

Vigilance : 5 000 € HT · EN VIGUEUR

Dès 5 000 € HT au montant global, attestation à la conclusion puis tous les six mois jusqu'au terme ; contrôler son authenticité. Un document reçu ne démontre pas seul les conditions réelles. [8] **À faire :** Tenir l'échéancier, vérifier l'authenticité et conserver la preuve par contrat.

Cascade : décret non confirmé · DÉCRET ATTENDU

Loi 2026-534 : vigilance du maître d'ouvrage sur les sous-traitants acceptés. Décret non confirmé au 01/11 ; échéance légale six mois après promulgation, fin décembre. Divergence officielle 26/27 décembre conservée. [3] [4] [10] **À faire :** Recenser les rangs acceptés ; vérifier le décret et préparer le contrôle sans promettre d'exonération.

Marchandage · EN VIGUEUR

L8231-1 interdit la fourniture lucrative de main-d'œuvre préjudiciable au salarié ou éludant la loi ou un accord collectif. Un forfait ne sécurise pas les conditions réelles d'exécution. [5] **À faire :** Définir résultats et encadrement prestataire ; analyser toute mise à disposition de personnel.

RSE · Préparer 2027 avec une chaîne sociale et des résultats contrôlables

Social : préparer le contrôle sans déléguer la responsabilité

La vigilance future du maître d'ouvrage sur les sous-traitants acceptés reste conditionnée au décret, avec échéance légale de fin décembre. Avant renouvellement, l'enjeu est de rendre les rangs et intervenants visibles. Les attestations et une clause d'indemnisation ne démontrent pas seules la conformité réelle et n'effacent pas une solidarité légale. [4] [10] [8]

À engager : Nommer les contrôleurs, tracer les documents et prévoir la correction des écarts avant prolongation de la mission.

Environnement : vérifier la prestation achetée

Depuis le 22 août 2026, les consultations publiques concernées intègrent critère et conditions d'exécution environnementaux liés au marché. Pour les contrats 2027, mesurer les moyens effectivement mobilisés est plus exploitable qu'une politique RSE générale du cabinet. [6] [7]

À engager : Prévoir livrables sobres, déplacements justifiés et suivi des engagements ; contrôler leur réalisation lors des revues contractuelles.

DÉCISIONS ACHATS

Transformer la veille en décisions documentées.

Sécuriser les personnes clés

Prévoir validation des remplacements, niveau équivalent, passation et documentation. Demander le plan de continuité et les moyens de formation ; une proposition de branche ne prouve pas une pénurie sur votre mission.

Préparer le contrôle de cascade

Recenser sous-traitants acceptés et responsables de contrôle ; organiser attestations, authenticité, alertes et correction des écarts. Vérifier les textes d'application avant activation du futur dispositif.

Vérifier la révision financière

Rejouer la formule sur sa base, son mois et sa version d'indice ; distinguer coût salarial, marge et changement de mission. Conserver un tableau de calcul annexé au contrat.

ANYWAY VOUS ACCOMPAGNE

Un premier échange pour cadrer vos priorités, comparer les offres et sécuriser vos engagements.

Thomas DELOTS · 06 63 25 32 35 · contact@anyway-consulting.fr

SOURCES · liens cliquables · collecte 2026-11-01

[1] INSEE · IPSE T2 2026 : dernier trimestre publié au 1er novembre · 2026-08-27
[2] Fédération Syntec · Syntec révisé : historique officiel accessible au 1er novembre, dernière valeur août · 2026-09-30
[3] Service Public Entreprendre / DILA · Recourir à la sous-traitance · Vérifié le 2026-06-27
[4] Légifrance · Loi 2026-534, article 95 : vigilance du maître d'ouvrage · Loi du 2026-06-25, publiée le 2026-06-26
[5] Ministère du Travail / Code du travail numérique · Code du travail L8231-1 : interdiction du marchandage · Version depuis 2008-05-01
[6] Légifrance · Commande publique L2152-7 : critère environnemental · Version depuis 2026-08-22
[7] Légifrance · Commande publique L2112-2 : exécution environnementale · Version depuis 2026-08-22
[8] Service Public Entreprendre / DILA · Attestation de vigilance : seuil, durée, authenticité · 2026-07-06
[9] Fédération Syntec / Fédération bancaire française · Propositions Syntec/FBF pour former, attirer et conserver les talents · 2026-10-07
[10] Légifrance · L8222-1-1 : version future et condition d'entrée en vigueur · Version future affichée au 2026-12-26

Retrouvez la rubrique, les précisions et les prochaines éditions sur anyway-consulting.fr